

AA COMPTABILITE

SARL au capital de 231 007,00 euros

Siège social : 10 RUE DE L'INDUSTRIE 62500 ST MARTIN-LEZ-TATINGHEM

RCS n°384749644- RCS BOULOGNE S/M

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2026

Le 16 mars 2026, les associés de la société AA COMPTABILITE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 10 RUE DE L'INDUSTRIE 62500 ST MARTIN-LEZ-TATINGHEM à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Bigand Xavier.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame CARTON Lucie, propriétaire de 371 parts, représentant 371 voix,
- Madame BIGAND Régine, Odette, Louise, propriétaire de 3 parts, représentant 3 voix,
- Monsieur BIGAND XAVIER, propriétaire de 11 376 parts, représentant 11 376 voix, Gérant de la société.

Sont représentés :

- Mademoiselle BIGAND CLAIRE, propriétaire de 371 Parts sociales, représentant 371 voix, représenté par LUCIE CARTON ;
- Monsieur BIGAND ANTOINE, propriétaire de 371 Parts sociales, représentant 371 voix, représenté par LUCIE CARTON ;
- Monsieur BIGAND ARNAUD, propriétaire de 371 Parts sociales, représentant 371 voix, représenté par LUCIE CARTON ;
- Monsieur BIGAND REMI, propriétaire de 371 Parts sociales, représentant 371 voix, représenté par LUCIE CARTON ;
- SARL 4B EXPERTISE COMPTABLE, propriétaire de 1 912 Parts sociales, représentant 1 912 voix, représenté par X BIGAND ;

Soit au total 3 associé(s) présent(s) et 5 associé(s) représenté(s), totalisant 15 148 Parts sur les 15148 composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier BIGAND, associé gérant.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble le nombre de parts requises pour délibérer valablement conformément aux statuts et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR



- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'article 7 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

L'assemblée prend connaissance de la cession de parts entre Monsieur Gervais HARDY et la Société 4B EXPERTISE COMPTABLE préalablement agréée par la gérance et décide de mettre à jour les statuts de la société

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de modifier les articles 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

1 - Le capital social est fixé à 231 007 €.

Il est divisé en 15 148 parts de 15,25 € chacune entièrement libérées, numérotées de 1 à 15 148 et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

- A Mr Xavier BIGAND, à concurrence de 11 376 parts sociales,
- A Mr Jean-Edouard LAMBERT à concurrence de 1 part sociale,
- A Mr Alain FONTAINE, à concurrence de 1 part sociale,
- A Mr Antoine BIGAND, à concurrence de 371 parts sociales,
- A Mme Régine LAMBERT, à concurrence de 3 parts sociales,
- A Mr Arnaud BIGAND, à concurrence de 371 parts sociales,
- A Mme Lucie BIGAND, à concurrence de 371 parts sociales,